

Bilan de l'AG du 19 juin 2023

Chers coopérateurs et coopératrices,

La **seconde Assemblée Générale Ordinaire** de Coop'In a eu lieu lundi 19 juin.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont été présents ce soir-là ou qui ont laissé leur pouvoir 🙏 ! Cela nous a permis de dépasser le quorum et donc de voter d'importantes résolutions pour l'avenir de Coop'In.

Vous recevrez le fac-simile du procès-verbal officiel lorsqu'il aura été signé par la présidente, les scrutatrices et la secrétaire de séance.

Enjeu crucial de l'AG: voulions-nous poursuivre l'activité de Coop'In en dépit des difficultés financières actuelles?

Après une **discussion véritablement coopérative, impliquant des réflexions communes, l'établissement des points positifs et des difficultés, de débats écoutant toutes les voix**, il en a été conclu que:

- nous connaissons les causes des difficultés financières
- que ces difficultés pouvaient être résolues dans un avenir assez proche et de manière tenable.

Cette conclusion est partie de cette **idée-force**:

Notre coopérative est porteuse d'engagements qu'il vaut la peine de promouvoir encore, c'est-à-dire accompagner **l'agriculture locale**, développer et proposer la **vente de produits avec le moins de déchets et le moins de composants polluants possible** (vrac, bio, sans emballage...), contribuer au **bien-vivre ensemble dans l'agglomération melunaise**.

Cette discussion et ces résolutions ont L'AG s'est déroulée en deux temps.

A. BILAN DE L'ANNÉE 2022

Dans un premier temps, le **bilan de l'année passée** et la situation actuelle de Coop'In nous ont été présentés.

Cet esprit coopératif a permis que chacun **pose les questions et contribue même à lever les incompréhensions** de notre situation - notamment financière et comptable.

Points positifs:

- progression du **nombre de coopérateurs. 50 nouveaux coopérateurs** nous ont rejoints en 2022 (**206 au jour de l'AG**) et la mairie de Melun a acheté notre première part sociale réservée aux collectivités

- progression du **chiffre d'affaires**, passant de 82.996 euros sur l'année 2021 à 95.099 euros sur l'année 2022.
- progression du **panier moyen**

Tout cela montre que notre Coop'In continue de se développer à un rythme satisfaisant. Mais ce rythme devra être accéléré dès la rentrée prochaine.

Points à améliorer:

La situation financière de la coopérative reste déficitaire (voir les documents comptables communiqués en amont de l'AG). Ce qui n'est pas anormal pour une entreprise qui est encore dans sa 2e année d'exploitation au moment de la clôture des comptes.

Cette situation s'explique principalement par les lourdes charges mensuelles liées au local actuel, dont le loyer représente environ 50% du montant de nos charges fixes.

Afin de remédier à ces difficultés financières, **plusieurs décisions ont été prises.**

B. RÉOLUTIONS VOTÉES POUR L'ANNÉE 2023-24

Le second temps de l'AG a ainsi porté sur la discussion des remèdes à apporter. Afin d'améliorer la situation financière de Coop'In, nous avons pris plusieurs décisions et des pistes de travail ont été dessinées pour la suite.

L'emménagement dans un nouveau local sur l'île Saint-Étienne (rue du Four) nous allégera nettement d'un point de vue financier:

- loyer passant à 950 euros contre 2610 euros pour l'actuel
- charges allégées (notamment chauffage dans notre ancien local très mal isolé
- nouvel emplacement au cœur de ville de Melun qui renforcera l'attractivité de notre coopérative et permettra des synergies avec Place D, Cultures and Co et les Jardins de la Courtille, juste à côté, ainsi qu'avec les étudiants de l'université de droit.

La **refonte de notre site internet**. Nous remercions très chaleureusement **Lucien Pham, coopérateur**, qui a participé très activement et efficacement à la mise en place du site en accompagnateur de **Jacques Dufau**, auquel il nous a introduit, et qui a gracieusement construit de manière très détaillée et en y passant quelques centaines d'heures!

Atouts attendus du site Internet dont la mise en service est prévue au dernier trimestre 2023:

- Davantage de visibilité pour notre coopérative
- Facilitation de la vente de nos produits à distance.
- Coût de l'hébergement et de la gestion nettement moindre qu'actuellement, ce qui contribuera également à diminuer nos charges courantes.

Accord de principe pour le recrutement d'un ou une salarié(e)

- élargissement des horaires d'ouverture

- personne avec des tâches précises complémentaires de celles des coopérateurs en service, notamment gestion des stocks, commandes
- autorisation de la vente de nos produits à des non-coopérateurs qu'actuellement grâce à la présence d'un(e) salarié(e), évitant la "concurrence déloyale" d'un point de vue juridique
- aides d'organismes extérieurs qui nous seraient accordées sur cet emploi (économie sociale et solidaire, personne handicapée...)

C. DÉCISIONS

Au-delà de ces résolutions, nous avons aussi pris conscience de la nécessité d'**être encore plus rigoureux dans la gestion du magasin**, notamment sur la **gestion des stocks**.

Dans l'esprit coopératif, **toutes propositions susceptibles d'améliorer l'organisation et le fonctionnement sont les bienvenues**. Elles pourront être mises en œuvre dès la rentrée. Le comité de pilotage se réunira prochainement pour dessiner les pistes de la nouvelle gestion de Coop'In.

Amélioration financière rapide pour démarrer de manière saine dans le nouveau local avec moins de charges.

SOLUTIONS D'ASSAINISSEMENT RAPIDE DE LA SITUATION FINANCIÈRE POUR PARTIR SUR DE BONNES BASES DANS LES NOUVEAUX LOCAUX AVEC BAISSSE DES CHARGES ET DU LOYER:

- La majorité des personnes présentes s'est engagée à **reprendre une, deux ou davantage de parts sociales**, chacun selon ses moyens. A l'heure de la finalisation de ce compte-rendu, des parts sociales ont été acquises pour un montant de **7.850 euros**, qui a permis de régler les factures en retard des fournisseurs, et une coopératrice a ***pris en charge l'arriéré de loyer***. UN ÉNORME MERCI POUR CET ENGAGEMENT, qui montre que nous sommes nombreux à vouloir que Coop'In poursuive sa route et de lui donner les moyens de changer d'échelle.
- CETTE ACQUISITION DE NOUVELLES PARTS SOCIALES PEUT SE POURSUIVRE. Pour **acquérir de nouvelles parts de notre coopérative**, deux moyens:
 - Par **chèque** déposé au magasin, 34 avenue du général Patton à Melun
 - Par **virement bancaire** en téléchargeant, remplissant et effectuant le virement prévu dans le bulletin de souscription accessible via le lien suivant : <https://tinyurl.com/Bulletin-de-souscription>
- Des **dons défiscalisés** sont également possibles, que ce soit de la part de coopérateurs ou de non-coopérateurs. N'hésitez pas en parler autour de vous, notamment à des personnes habitant Melun centre ou Melun sud qui seraient heureux de voir arriver dans leur quartier notre coopérative.
- C'est aussi au quotidien que nous pouvons chacun assurer la pérennité de notre coopérative en faisant nos courses au magasin. Avant sa fermeture estivale, une

liquidation du stock actuel avant déménagement était prévue (et peut toujours avoir lieu pour les produits non-frais à la date de finalisation de ce compte-rendu, 9 juillet).

Ayons confiance en notre capacité à poursuivre cette **aventure extraordinaire**.

Coopérativement,
Les membres du comité de pilotage.